

Décret

Générale

colonial

Décret n° 6-430-1932 Ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1931).

n° 6-430-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 avril 1932

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro
30 septembre 1932

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies. l' ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 16 juillet 1931, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est approuvé l'arrêté pris par le gouvern eur de la Côte francça ise des Somalis, en conseil d'administration, le 7 mars 1932, portant ouverture, à divers chapitres du budget local de l'exercice 1931, de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 252,931 francs. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Paul DOUMER.Par le Président de la République :**Le Ministre des colonies.DE CHAPPEDELAINE.**